



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2019

Publié le 10 avril 2019

Date convocation : 25 mars 2019

Présents ou représentés : 19

L'an deux mille dix-neuf et le jeudi quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, en qualité de Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Hervé BRAHIC, Françoise BRILYNSKI, Dominique CARRE, Alain CLEMENT, Gérard CHAPEL, Michel FAISSAT, Alain GENES, Gérard JEAN, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Michel DUSSAUD à Rino BENELLI, Jocelyne LECLERE à Dominique CARRE, Denis MARCOUX à M. MARTINEZ, Armelle CHAPON à M. BOUCHE

Absents : Amélie BRANTE, Anne CAMPS, Corinne D'ALETTO, Tamara KUZMIC,

Secrétaire de séance : Hervé BRAHIC

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Projet skate-park : demande d'un fonds de concours à la CCPU

UNANIMITE

1. Convention périscolaire Centre socioculturel 2019

Le conseil décide de renouveler pour l'année 2019 la convention d'objectifs relative à l'accueil de loisirs périscolaire géré par le centre socioculturel intercommunal. Cette subvention qui s'élève à 54 540 € pour l'année 2019 comprend à la fois les activités liées au contrat enfance jeunesse et celles liées au Projet Educatif Territorial (PEDT).

UNANIMITE

2. Convention chantier d'insertion 2019

Le Conseil municipal approuve la convention de prestations 2019 avec le Centre socioculturel intercommunal pour un montant de 5 750 euros pour l'organisation du chantier d'insertion.

UNANIMITE

3. Abandon des anciens captages

Les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) nous sollicitent afin que la commune se prononce de façon officielle sur l'arrêt de l'ancien captage.

Le conseil valide l'abandon et la mise hors service des ouvrages de captage du Mas d'Ayran : « captage ancien du mas d'Ayran », « forage Astruc » et « puits romain »).

UNANIMITE

4. M14 AEP – approbation compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 du trésor public fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif 2018. Il est soumis à l'approbation du conseil.

Compte de gestion 2018 du Budget Annexe Adduction Eau Potable		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	173 245.71 €	53 402.26 €	226 647.97 €
	Réalisations	92 542.75 €	300 273.62 €	392 816.37 €
	Total	265 788.46 €	353 675.88 €	619 464.34 €
Dépenses	Déficit reporté	0.00 €	0,00 €	0.00 €
	Réalisations	243 896.15 €	307 856.69 €	551 752.84 €
	Total	243 896.15 €	307 856.69 €	551 752.84 €
Résultat propre de l'exercice		- 151 353.40 €	- 7 583.07 €	- 158 936.47 €
Résultat de clôture		21 892.31 €	45 819.19 €	67 711.50 €

UNANIMITE

5. M49 AEP – vote compte administratif 2018

Monsieur le Maire sort de la salle, Monsieur VEYRAT présente le compte administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ADDUCTION EAU POTABLE						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	300 273.62 €	307 856.69 €	- 7 583.07 €	53 402.26 €	45 819.19 €
	Section d'investissement	92 542.75 €	243 896.15 €	-151 353.40 €	173 245.71 €	21 892.31 €
	Budget total	392 816.37 €	551 752.84 €	-158 936.47 €	226 647.97 €	67 711.50 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	41 000.00 €	38 500.00 €	2 500.00 €	0,00 €	2 500 €
	Budget total	41 000.00 €	38 500.00 €	2 500.00 €	0,00 €	2 500 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		433 816.37 €	590 252.84 €	-156 436.47 €	226 647.97 €	70 211.50 €

UNANIMITE

6. M49-AEP – affectation des résultats 2018

Il est proposé d'affecter l'excédent 2018 d'un montant 45 819.19 € euros de la façon suivante :

- A la section investissement au compte 1068 pour un montant de 10 000.00 €
- A la section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 35 819.19 €.

UNANIMITE

7. M49-AEP – vote budget primitif 2019

Monsieur le Maire passe la parole à Luc Veyrat pour la présentation du budget.

M49 - AEP

La section Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes : 345 819 euros

La section Investissement s'équilibre en dépenses et recettes : 407 661 euros

UNANIMITE

8. M14 EU – approbation compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 du trésor public fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif 2018. Il est soumis à l'approbation du conseil.

Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe Eaux Usées		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	5 358.71 €	145 371.94 €	150 730.65 €
	Réalisations	405 688.02 €	410 570.74 €	816 258.76 €
	Total	411 046.73 €	555 942.68 €	966 989.41 €
Dépenses	Déficit reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Réalisations	263 084.70 €	286 310 24 €	549 394.94 €
	Total	263 084.70 €	286 310.24 €	549 394.94 €
Résultat propre de l'exercice		142 603.32€	124 260.50 €	266 863.82 €
Résultat de clôture		147 962.03€	269 632.44 €	417 594.47 €

UNANIMITE

9. M49 EU – vote compte administratif 2018

Monsieur le Maire sort de la salle, Monsieur VEYRAT présente le compte administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE EAUX USEES						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	410 570.74 €	286 310.24 €	124 260 .50 €	145 371.94 €	269 632.44 €
	Section d'investissement	405 688.02 €	263 084.70 €	142 603.32 €	5 358.71 €	147 962.03 €
	Budget total	816 258.76 €	549 394.94 €	266 863.82 €	150 730.65 €	417 594.47 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	24 000.00 €	- 24 000,00 €	0,00 €	- 24 000,00 €
	Budget total	0,00 €	24 000,00 €	- 24 000,00 €	0,00 €	- 24 000,00 €
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		816 258.76 €	573 394.94 €	242 863.82 €	150 730.65 €	393 594.47 €

UNANIMITE

10. M49-EU – affectation des résultats 2018

Il vous est proposé d'affecter l'excédent 2018 d'un montant de 269 632.44 € de la façon suivante :

- à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 130 000.00 €,
- à la section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 139 632.44 €.

UNANIMITE

11. M49-EU – vote budget 2019

Monsieur le Maire passe la parole à Luc Veyrat pour la présentation du budget Eaux Usées :

M49 - AEP

La section Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes : 461 632 euros

La section Investissement s'équilibre en dépenses et recettes : 480 694 euros

UNANIMITE

12. Lotissement les Vignes - approbation compte de gestion 2018

Madame la Trésorière principale a transmis le compte de gestion du lotissement les vignes pour l'exercice 2018 dont les écritures de la trésorerie clôturent le budget « lotissement les vignes », et sont conformes au compte administratif de la commune au 31/12/17. Il est soumis à l'approbation du conseil.

UNANIMITE

13. M14 – approbation compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 du trésor public fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif 2018. Il est soumis à l'approbation du conseil.

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	0,00 €	440 776.65 €	440 776.65 €
	Réalisations	1 296 510.66 €	3 000 565.36 €	4 297 076.02 €
	Total	1 296 510 66 €	3 441 342.01 €	4 737 852.67 €
Dépenses	Déficit reporté	295 958.29 €	0,00 €	295 958.29 €
	Réalisations	1 346 365.67 €	2 402 077.06 €	3 748 442.73 €
	Total	1 642 323.96 €	2 402 077.06 €	4 044 401.02 €
Résultat propre de l'exercice		- 49 855.01 €	598 488.30 €	548 633.29 €
Résultat de clôture		- 345 813.30 €	1 039 264.95 €	693 451.65 €

UNANIMITE

14. M14 – vote compte administratif 2018

Monsieur le Maire sort de la salle, Monsieur VEYRAT présente le compte administratif :

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section fonctionnement	3 000 565.36€	2 402 077.06€	598 488.30€	440 776.65 €	1 039 264.95€
	Section investissement	1 296 510.66 €	1 346 365.67€	- 49 855.01€	- 295 958.29 €	- 345 813.30€
	Budget total	4 297 076.02 €	3 748 442.73€	548 633.29€	144 818.36 €	693 451.65 €
Restes à réaliser	Section fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section investissement	55 000.00 €	75 730,00 €	- 20 730.00 €	0,00 €	- 20 730.00 €
	Budget total	55 000.00 €	75 730,00 €	- 20 730.00 €	0,00 €	- 20 730.00 €
Budget total		4 352 076.02 €	3 824 172.73€	527 903.29 €	144 818.36 €	672 721.65 €

UNANIMITE

15. M14 – affectation des résultats 2018

Il est proposé d'affecter l'excédent 2018 d'un montant 1 039 264.95 € euros de la façon suivante :

- A la section investissement au compte 1068 pour un montant de 600 000 €
- A la section de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 439 264.95 €.

UNANIMITE

16. M14 – vote budget primitif 2019

Monsieur le Maire passe la parole à Luc Veyrat pour la présentation du budget primitif :

M14

La section Fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes : 3 100 364 euros

La section Investissement s'équilibre en dépenses et recettes : 2 265 644 euros

UNANIMITE

17. M49-AEP – Emprunt

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'afin de réaliser les investissements prévus au budget adduction en eau potable (M49), il convient de contractualiser un emprunt d'un montant de 250 000 €.

Le Conseil autorise le lancement d'une consultation pour la conclusion de l'un emprunt.

UNANIMITE

18. Approbation des modifications de règlement de service Eau Potable

Monsieur le Maire présente les règlements modifiés des services de l'eau potable qui entrera en vigueur à compter de la publication de la présente délibération.

Les modifications proposées pour 2019 sont les suivantes :

- Instauration d'un coût d'accès au service voté par délibération en conseil municipal.
- Précision concernant l'échéance de renouvellement des compteurs d'eau (15 ans).
- En cas de présence d'un réducteur de pression, présent sur l'installation après compteur, soit directement sur le compteur, soit sur le clapet anti-retour, et qu'il est impossible de conserver (installation vétuste, grippée, montage spécifique, etc.), la mise en place d'un nouvel appareil sera facturée à l'abonné. Le coup de cette pièce correspond au montant en vigueur, voté par délibération du conseil municipal.

UNANIMITE

19. Régie des eaux : modifications tarifs 2019

Le Conseil approuve les nouveaux tarifs des travaux et interventions réalisés par le service des eaux (modifications en gras) :

Création d'un branchement au réseau d'eau potable pour 1 compteur d'une longueur inférieure ou égale à 5 m	Forfait	1500 € HT
Branchement au réseau d'eau potable d'une longueur inférieure ou égale à 5 m + coffret béton haute résistance (12,5T) pour 1 compteur	Forfait	1650 € HT
Création d'un branchement au réseau d'eau potable longueur inférieure ou égale à 5m + coffret compteur mural pour 1 compteur	Forfait	1720 € HT
Création d'un branchement au réseau d'eau potable longueur inférieure ou égale à 5m + grand coffret compozit + nourrice 2 départs + 1 compteur supplémentaire	Forfait	1840 € HT
Plus-value lors de la création d'un branchement pour l'ajout d'un départ supplémentaire de nourrice et nombre de compteur équivalent	Forfait	80 € HT
Plus-value pour le mètre linéaire supplémentaire de tranchée au-delà de 5 mètres	ML	108 € HT
Sortie d'un compteur sur domaine public -Terrassement + Pose d'un coffret + déplacement compteur	Forfait	1080 € HT
Modification branchement 2 compteurs - Pose d'un grand coffret compozit + nourrice 2 départs + 1 compteur	Forfait	376 € HT
Modification branchement pour 3 compteurs - Pose d'un grand coffret compozit + nourrice 3 départs + 2 compteurs	Forfait	453 € HT
Modification branchement pour 4 compteurs - Pose d'un grand coffret compozit + nourrice 4 départs + 3 compteurs	Forfait	530 € HT
Création d'un branchement au réseau de collecte des eaux usées d'une longueur inférieure ou égale à 5 m	Forfait	1500 € HT
Plus-value pour le mètre linéaire supplémentaire de tranchée au delà de 5 mètres	ML	108 € HT
Intervention technique chez un abonné	Heure	80 € HT
Etalonnage de compteur d'eau	Unité	99 € HT
Frais de dossier pour l'ouverture d'un nouveau contrat d'abonnement au service des eaux	Unité	25 € HT

Frais de dossier pour la fermeture ou réouverture d'un branchement consécutive à non paiement	Unité	65 € HT
Pénalité pour intervention abusif d'un technicien de la régie des eaux	Unité	65 € HT
Pénalité pour intervention sur réseau eau ou assainissement suite à négligence, imprudence ou malveillance d'un usager	Unité	250 € HT
Pénalité pour vol d'eau sur le réseau eau potable	Unité	3 000 € HT
Forfait "assainissement" pour personnes non raccordées au réseau d'Eau Potable (montant à l'année)	Unité	300 € TTC (250 € HT)
Remplacement d'un réducteur de pression situé sur l'installation après compteur suite au renouvellement du compteur d'eau	Unité	42 HT

UNANIMITE

20. Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision allégée n° 1 du PLU

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-34, L.103-2 et R.153-3 ;

M. le Maire explique qu'en application de l'article L.103-6 du code de l'urbanisme doit être tiré le bilan de la concertation dont a fait l'objet la révision sous forme allégée du projet de PLU et, qu'en application de l'article L.153-14 du même code, ledit document doit être arrêté par délibération du conseil municipal et communiqué aux personnes mentionnées aux articles L.153-16 à L.153-18 du code de l'urbanisme.

UNANIMITE

21. Marché nocturne

M. le Maire rappelle aux membres présents que l'Office de tourisme d'Uzès et le Comité de promotion agricole de l'Uzège organisent comme chaque été les marchés nocturnes.

A st-Quentin, il aura lieu le mercredi 17 juillet.

UNANIMITE

22. Opposition à l'encaissement de recettes par l'ONF

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le conseil d'administration de la fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du conseil d'administration de la même fédération le 11 décembre 2018 ;

Le Conseil municipal décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP ; et décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute autre action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

UNANIMITE

23. Fonds de concours CCPU

Le Conseil Municipal **décide** de solliciter la Communauté de communes Pays d'Uzès au titre de son fonds de concours à hauteur de 25 000 euros afin de mener à bien son projet de skate-park estimé à 80 000 € HT.

UNANIMITE

DECISION DU MAIRE

D2019-05 du 21 mars 2019 : M. le Maire informe le conseil de la décision d'ester en justice et de mener toutes les procédures utiles de référé de droit commun, à l'encontre de Mme GAUTIER et M. BACHET pour constructions illicites non régularisables.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,
Yvon BONZI



